

AVIS DE COURSE

49^{ème} BLONDEAU MARINE & 13^{ème} DJINN'S CUP

12 Août 2018

Ars-en-Ré CNAR

5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux Djinn 7, Blue Djinn et Habitables HN
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant		
Toutes	30 euros		

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscriptions au Club-House du CNAR :

Jour et Date		
Samedi 11 août	11H30-13H00	18H00-20h00

- 5.2 Jour de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date		
Dimanche 12 août	Briefing 07H30 au Club-House	
	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
	9H30 au large du banc du Bûcheron	Toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affiché suivant les prescriptions fédérales

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront : **Côtiers** **Construits**
 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 seule course devra être validée pour valider la compétition.
 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand 4 à 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 (c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton visiteurs Port Village

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : CNAR Jean-Claude JEGOU
 06 10 78 86 59

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port de	Baie	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Ars en Ré	Fier d'Ars	12/08/2018	12H08	06H19-18H37	106-109

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Zone de course : Le Fier d'Ars et le Pertuis Breton.

Type de parcours : construits et côtiers